

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 50

Artikel: Le pardessus du préfet
Autor: Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

IL Y A CENT ANS

ELE pasteur Golliez de Thierrens fait savoir qu'un inconnu lui a adressé un ballot de Nouveaux Testaments (éd. de Paris). Sans autre indication, il les distribuera aux pauvres de la paroisse.

On demande à acheter un portrait de la reine Berthe. S'adresser à Jossand, agent de change à Neuchâtel.

Le prestidigitateur Glaudius donnera des séances « où l'attention du spectateur sera tellement maîtrisée qu'il verra disparaître de ses mains les objets qui lui seront confiés ».

Les révérends pasteurs du canton sont priés de compiler les registres de naissances, baptêmes ou mariages pour trouver, entre 1640 et 1665, le baptistère d'Esaïe Favez, de Servion.

Jean-Louis, facteur d'instruments de musique italienne, logeant chez Madame Rion, se recommande au public. Il possède une belle collection, entre autres un violon fait sous le règne de Charles IX en 1597, par André Amati.

A vendre à Aubonne un laergerfass de 9 chars. S'adresser au notaire Parmelin, à Bursins. (En voilà un qui traitait encore en... bernis).

Le Grand Conseil du canton de Vaud décrète que désormais la Commune de Lutry, dont Savigny fait partie, sera séparée de cette dernière localité, dont le territoire formera lui-même une commune. Un délai est imparti pour les options.

Dans le courant du mois de janvier, une voiture partira pour Munich et Vienne; une deuxième pour Milan et Florence; une troisième pour Francfort, Leipzig, Dresden. S'adresser à Delavaux, rue d'Etraz, qui continue à faire partir les 1^{er} et 15 de chaque mois une voiture pour Paris.



DAN LOU TIN

SU bin viihle. Lé pâsso huitantan. Ii su tota ratatenaye. Ma figura lè tota crépia, su diora noveyanta, intendou du, mè pâo son gris, sonbian; n'in dé diora ran mè. — Du bin gran tin ye lé tiè dé viéhe frusquè po mè veshi ! Portan, quan yhrôu dzouvena quan l'avé van furi mè dezonti que yrou galèza. Mè dzouté yron balè rodzè, l'avé dé bi ge naô, fazé on bi couquillon avu ma bala chevelure. A la bennet, mété dé botté boassé, dé pien bian, on cotillon que catisivè mè galè molè, on casaquin que permèto dé déveno que irououna bala grashiasa.

Pendant la senanna, in hivè, dé pantoufiè dé paille; po sailli, dé galouché bin tzaudé, dé tzauson avu dé la lanna dé noure failly, onna roba dé frotzon; chu la tissa, on motcha rodzou. Dan si tin, no accutovon nouron père, noura mère, nouré gran; quan Moncheu ronrovè, à la Mes-

sâ, nouré dzan, dezontin goutan, « t'autzidè vè d'accuto ! Lè pourou voron bin ! »

Ora, là dzouvenè lon bin tzandzi ! Se métton dè bottè avu dé talon haut quaman la man, dè pien rossé, gris, que l'ésson vère quan son po bin lavaoyé... Lè robè son courté; po économiso la matôre, ye moron lao molè et lao dzna.

Nè ran, quan lon pao lè tzanbè corbè !

Per dêchu, moron to assebin. — Appellon san du décolleté.

La rè fè bi dan nouron tin !

Onna bouna tanta mè dezao : « Diora volon prendre lao bouriou por onna broche ! »

In tu ca, traovou ran dè bi dan lao novellè moudè. — Dzouvenè fihliè, dévan dè muri, lessidè mè vo dere dè sondzi à vorrè donè, dè vo habelly queman lè dzan et d'accuto ti ha que vo baillon dè bon conseil.

Tanta.

NÉOLOGISMES

« Lausanner ».

En lisant le dernier ouvrage de M. Virgile Rossel, le roman, la « Course au bonheur » qui a paru dernièrement dans les éditions Spes, à Lausanne, nous y avons noté sept fois (pages 43, 63, 100, 155, 181, 217 et 233) le mot *lausanner*, balader, se promener dans les rues de Lausanne. C'est la première fois que nous avons entendu cette expression et que nous l'avons vue imprimée. Est-ce une création de l'auteur cité, ou d'autres écrivains ont-ils déjà employé ce terme, — et lesquels et où ? — Ou bien encore l'expression *lausanner* appartient-elle au langage populaire ou familier dans la ville de Lausanne.

G.

PAS ENCORE MURS

UNE commission du Grand Conseil, composée exceptionnellement de vingt-cinq membres, étudie actuellement le projet de réforme administrative dont il est question depuis longtemps déjà. Mais malgré son âge, fort respectable, ce projet n'est pas mûr encore. Nous sommes dans le canton de Vaud, il ne faut pas l'oublier; or chez nous, en matière de réforme, administrative ou autre, on n'est jamais pressé.

Nul doute que la commission ci-dessus n'apporte à l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée toute l'attention, toute la conscience, sinon toute la célérité, voulues. Mais, malgré cela, nous craignons fort qu'à l'exemple de la montagne, elle n'accouche que d'une souris. On pressent très bien ce piètre résultat lorsqu'on s'entretenait de ce sujet avec l'un ou l'autre de nos législateurs, de la campagne particulièrement.

Qui dit réforme, dit aussi, le plus souvent : simplification. Mais les simplifications appellent la plupart du temps des amputations. Qui donc va se sacrifier ? « Pas moi ! »; « pas moi ! », entend-on de toutes parts. « Adressez-vous à côté. » Or « à côté », on ne veut rien savoir : « Allez frapper chez le voisin ! » Ce voisin ferme sa porte et fait le mort. Pendant ce temps, les jours, les semaines, les mois, les années passent... passent... et la réforme attend toujours, comme sœur Anne.

Il faut des économies, crie-t-on. Et le Con-

seil d'Etat, qui est le mieux placé pour s'en convaincre, est tout disposé à examiner où et comment on peut alléger le budget des dépenses. Mais siège qu'il croit pouvoir proposer une simplification un peu radicale, crac, il se heurte à une opposition tenace, égoïste, à une méconnaissance manifeste du bien général du pays. Vous verrez qu'on n'aboutira qu'à une façon de réforme et qu'il n'y aura rien de changé sous le soleil. Le canton de Vaud restera divisé en 19 districts, 60 cercles et 388 communes. Et chaque district aura son chef-lieu, avec sa préfecture, se « recette », etc., en dépit des progrès immenses réalisés ces dernières années dans le domaine des moyens de communication.

Ainsi donc, pas de simplifications, pas d'économies. Une petite, toute petite, peut-être, d'économie, pour la bonne façon et pour qu'il soit dit qu'on a fait quelque chose.

Après quoi il ne sera plus question de réforme administrative, jusqu'au moment où, par le jeu naturel des choses, elle reviendra sur le tapis. On en rediscutera longuement. Au début, il n'y aura que des partisans. Puis, au fur et à mesure que l'on approchera de l'heure décisive où il s'agit de prendre une résolution définitive, résolution susceptible d'entraîner l'exécution, vous verrez leurs rangs s'éclaircir peu à peu. Seuls, quelques convaincus tiendront bon jusqu'au bout et affronteront une défaite probable.

« Est-on pas bien comme ça ?... » J. M.

Au café. — Eh ! Marcel, puisque tu es sergent, tu dois avoir l'habitude du commandement.

— Sans doute.

— Eh bien ! commande un litre.

Au courant. — C'était dans un de nos Conseils communaux. Un membre de celui-ci lève la main :

— M. le Président, je demande la parole.

— Vous l'avez, M. X.

— Est-ce qu'on ne pourrait pas fermer la porte ; il y a des courants d'air ! T.

LE PARDESSUS DU PRÉFET

SUR la route où les flaques d'eau des dernières pluies brillent comme des plaques d'argent, monsieur le Préfet, marche d'un bon pas. Il porte un chapeau de feutre gris, un pardessus neuf et, de sa canne à pointe ferrée, il pique, de temps à autre, une feuille morte.

La route est déserte. Depuis quelques jours, les derniers troupeaux sont rentrés à l'étable. C'est à peine si, dans la campagne, on aperçoit encore un attelage traînant une charrue Brabant. Au-dessus des herbes sèches, sèches, on voit filer, d'un vol plongeant, un groupe de chardonnerets aux ailes diaprées.

Sur la forêt, presqu'entièrement dépolluée du feuillage rutilant de l'automne, et dans l'air chargé d'humidité, des corbeaux vont et viennent, dans un lourd battement d'ailes, en poussant des cris rauques.

C'est en cette saison que monsieur le Préfet aime à parcourir son district. Les travaux des champs sont terminés aussi est-il certain de trouver le syndic, le boursier, le secrétaire et l'huiquier à l'écurie, à la grange ou à la pinte. C'est pourquoi, par cette après-midi brumeuse

de novembre, il se rend à Sergy pour contrôler l'administration communale.

Derrrière lui, la petite ville, accrochée à la colline, s'efface peu à peu. C'est à peine s'il aperçoit encore au-dessus des marronniers de l'Esplanade la silhouette massive de la tour carrée et le haut clocher de l'église flanqué de ses quatre tourelles.

Mais, devant lui, déjà les maisons de Sergy apparaissent. De jolies maisons à façades grises et à contrevents verts. La route fait un contour; elle traverse un petit bois. Ensuite il y a une avenue de beaux noyers et l'on arrive sur la place du village.

C'est une place carrée avec un gros tilleul dont les feuilles jaunies jonchent le sol. Autour de la tige énorme, il y a un banc rustique et, plus loin, la fontaine coule. D'un côté de la place, voici l'église, un peu en contre-bas — une église aux murs blancs recouverts, aux trois quarts, par une draperie de lierre. Tout autour s'étend le petit cimetière où des ifs, des bosquets et des buissons d'aubépine offrent un asile aux merles et aux fauvettes. Et de l'autre côté, il y a le collège avec son toit coupé à quatre pans et son clocheton de pierres grises surmonté d'une haute flèche à girouette.

Sur la grand'route, monsieur le Préfet ne se lasse pas d'admirer le paysage. Il est persuadé que son district est le plus beau du canton et que le Conseil d'Etat a bien fait les choses en lui accordant cette importante préfecture.

Soudain le vent chassa les brumes et le village de Sergy apparut tout entier derrière le rideau de hêtres qui couvre la colline. Et plus loin, c'est le Jura. En bordure des dernières maisons, les sapins commencent — les sapins innombrables qui montent à l'assaut des contreforts du Suchet dont le sommet reste invisible.

* * *

C'est un préfet modeste et bon enfant ; un préfet aimable, conciliant, de vertus moyennes, qui comprend admirablement ses administrés ; un préfet qui sait être familier à l'occasion, sans oublier cependant qu'il est, dans sa circonscription, le représentant du gouvernement. Quoiqu'il soit habitué à rencontrer, autour de lui, des marques de respect et d'estime, il n'en éprouve pas moins un sentiment d'orgueil chaque fois que les villageois le saluent d'un « bonjour, monsieur le Préfet » empressé et admiratif.

Alors, s'il a le temps, il s'arrête, il cause, il parle des récoltes et distribue, à la ronde, force recommandations et conseils.

Au moment où il arriva sur la place du village, l'horloge laissa tomber trois coups. Prévenu par téléphone, le syndic attendait, les mains aux poches, adossé à la porte d'entrée du collège. Le secrétaire vint ensuite puis le boursier portant un gros registre. Salutations, présentations, poignées de main, après quoi l'on pénétra, à la file indienne dans la salle de commune que l'huisser venait d'aérer.

D'habitude le préfet mène rondement son inspection. Il n'est pas homme à perdre son temps en lectures inutiles. Le registre des procès-verbaux est rapidement feuilleté, annoté, et de temps à autre une page est lue en diagonale. Bien mieux que de parcourir tous ces registres bourrés de chiffres, il préfère connaître les hommes avec qui il a affaire, aussi ne se lasse-t-il pas de les interroger sur leurs occupations journalières et sur les plus petits incidents du village. Sans en avoir l'air, il s'informe de tout et, quand la dernière signature est apposée au bas de la page, le préfet se lève et tout le monde en fait autant.

Il faut dire que Sergy est le plus calme des villages vaudois. Le syndic peut aller traire ses vaches et le garde-champêtre boire tranquillement son verre sans que la vie ne cesse de s'écouler aussi paisiblement que l'eau des fontaines. Il y a bien, par ci par là, un ouvrier de passage ou un domestique de campagne qui se fait amener pour délit de chasse ou de pêche. Ce sont là choses insignifiantes auxquelles person-

ne ne prend garde. Comment pourrait-il en être autrement — je vous le demande — quand on a, tout près, l'immense forêt qui recèle un gibier varié et une petite rivière où les truites s'abritent derrière des grosses pierres ?

Les citoyens de Sergy sont, dans leur grande majorité, respectueux des lois. Il n'y a guère que Louis Pernet, le pintier, qui soit un « habitué de la préfecture » comme dit le syndic. Tous les gendarmes de la contrée le connaissent, aussi est-il étroitement surveillé. Malgré cela, il lui arrive de vendre du gibier en toute saison et d'offrir des truites à des clients de passage. Ses amendes ne sont — comme il dit — qu'un impôt prélevé sur sa paye de braconnier. Le préfet a beau lui faire des remontrances, c'est peine perdue.

— Je suis bien d'accord avec vous, monsieur le Préfet, a-t-il coutume de dire à chaque citation. Que voulez-vous que j'y fasse, c'est plus fort que moi !

A quoi le préfet répond en le congédiant :

— A la prochaine, Louis Pernet !

* * *

Ayant glissé dans sa poche sa plume réservoir, le préfet quitta la salle de commune et, tous ensemble, ils s'en allèrent à la pinte où Louis Pernet les accueillit avec empressement.

Après avoir soulevé sa calotte de velours noir et dit quelques paroles aimables, le pintier descendit à la cave. Il en revint bientôt avec deux bouteilles de « Malessert » qu'il déboucha lentement. Ensuite il versa en élevant la bouteille tandis que les hommes, groupés autour de la table, faisaient silence pour mieux écouter le vin pétiller dans les verres.

On parla du temps, des semaines, de l'hiver tout proche puis la conversation glissa tout doucement vers la politique. On convint qu'il fallait faire des économies sans supprimer les subsides que l'Etat alloue aux communes. Chacun apporta son projet de réforme administrative et sa recette pour équilibrer le budget, après quoi on se mit à raconter des histoires.

Tantôt ils parlaient bas puis les voix s'élevaient peu à peu pour retomber brusquement. Les coudes sur la table, ils discutaient en faisant des gestes puis quand ils cessaient de parler, on les voyait allumer un nouveau cigare et lancer de larges bouffées vers le plafond.

Comme le préfet se levait pour partir, Louis Pernet s'empara du beau pardessus qu'il examina avec une grande attention. Etais-ce de l'admiration ? Etais-ce de l'envie ? On ne saurait le dire.

Le préfet qui observait Louis Pernet ne put s'empêcher de lui dire :

— A quoi penses-tu Louis ? Est-ce que mon pardessus t'intéresse ?

— Oh ! bien voilà, dit le pintier.

— Ce n'est pas une réponse, repartit le préfet ; je veux que tu me dises à quoi tu penses.

Cette fois Louis Pernet fut catégorique.

— Non ! Je ne vous dirai pas à quoi je pense.

— Pourquoi ?

— Parce que vous vous fâcherez, monsieur le Préfet.

— Si je voulais me fâcher chaque fois que je dois t'infliger une amende, je n'en finirais plus.

Puis ayant achevé de mettre son pardessus, il ajouta avec ce ton d'autorité qu'il savait prendre en certaines occasions — un ton qui n'admettait pas de réponse :

— Louis Pernet, je t'ordonne de me dire à quoi tu penses !

Le pintier hésita d'abord puis, à brûle-pourpoint, il lança :

— Eh ! bien, monsieur le Préfet, puisque vous voulez tout savoir, je vous dirai ce que je pense. En examinant votre beau pardessus, je me disais que... que l'écorce valait mieux que le bois !

Tout le monde rit, sauf le préfet. Il y eut un moment de gêne, après quoi le premier magistrat prit hâtivement congé du syndic et des fonctionnaires municipaux.

Sur la route, il s'en allait à grandes enjambées. Avec le soir qui tombait sur le village, le

brouillard était revenu. Il s'emparait des maisons puis des arbres et s'allongeait, pareil à un reptile gigantesque, sur toute la plaine.

Jean des Sapins.

« PRO JUVENTUTE »

On nous prie de publier les vers suivants :

*Pour la jeunesse et l'enfance,
Achetez chez nos marchands
Des cartes de bienfaisance
Et des timbres ravissants.*

*Pour Bâle et ses armoiries
Qui font un si bel effet,
Vous donnerez je vous prie
Deux petits sous, s'il vous plaît.*

*Claris en pèlerinage
Par monts, par vaux et sommets,
Prendra bien dans son bagage,
Trois petits sous, s'il vous plaît.
Neuchâtel offre ses montres
Bonnes, belles à souhait ;
Pour les voir que chacun montre
Encore cinq sous, s'il vous plaît.*

L'INSTITUTEUR

L y a quelque temps, je me suis permis une timide étude sur l'institutrice ; si j'écoute certains bruits qui me parviennent je ne sais d'où, ces honorables pédagogues en jupon, émettent le désir que je brosse, également, le portrait de leur collègue en pantalon. Le moindre désir, du sexe dit charmant, étant pour moi un ordre, je vais essayer, oh ! bien timidement, de m'exécuter.

Participes, gard'à vous ! Ponctuations, à vos rangs ! Du haut de son piédestal, le monde pédagogique nous regarde !

L'instituteur a, en général, (nous ne ferons pas de particularité), l'instituteur, disons-nous, a toutes les qualités de l'institutrice, sans en avoir les défauts ! Il n'est pas si moqueur que son aimable collègue, sa conversation est moins animée, ce qui ne veut pas dire qu'il soit muet ; il est persuasif dans ses allégations ; il s'exprime à haute et intelligible voix, avec une assurance qui ne saurait être mise en doute. Sa démarche, comme sa parole, est posée, je dirai même pleine de dignité. Sa physionomie peut paraître, au premier abord, quelque peu sévère ; mais, en l'étudiant un instant, on découvre généralement, sous ce masque professionnel, une bonhomie évidente.

L'instituteur est généralement un fervent admirateur du chant, sa voix préférée est le bariton. Lorsque deux ou trois institutrices se rencontrent, au sortir de l'école, elles péroront facilement quelques quartes d'heure devant le collège ou le domicile de l'une d'elles ; rien de semblable pour les instituteurs qui, eux, sont infinitiment plus pratiques et font d'une pierre deux coups en allant partager leurs opinions et trois excellents décis de chez-nous à la pinte voisine. En cela, je les approuve pleinement, rien ne doit mieux faire descendre une indigestion grammaticale ou géographique que trois verres pris entre collègues ; c'est un intermède bienfaisant entre l'aride après midi scolaire et la répétition de chant que l'on dirigera le soir ou l'insipide leçon particulière qui servira de digestif au souper.

Chacun m'accordera qu'il faut être absolument bien fait pour être instituteur, il faut être pétri de patience ; aussi, faut-il absoudre, sans réserves, les moments de nervosité qui peuvent se manifester chez ces honorables citoyens.

Point non plus, ne doit-on s'étonner si, devenu vieux, l'instituteur devient quelquefois un peu irascible ou morose. J'en connais, cependant, de très vieux n'ayant rien qui ressemble à de l'hypocondrie, bien au contraire.

Sans aucune malice, je dirai, très franchement, que je préfère le caractère du vieil instituteur à celui de la vieille institutrice.

Je garde le meilleur souvenir, un souvenir